

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert est parti samedi après-midi à bord de la *Princesse-Alice* pour une croisière de quelques jours. Quelques invités accompagnent Son Altesse.

Hier après-midi S. A. S. la Princesse et S. A. S. le Prince Héritaire ont fait une visite à l'Hôtel-Dieu. Cette visite a pris fin vers 6 heures.

Aujourd'hui Leurs Altesses Sérénissimes ont visité les Ecoles Communales de filles et de garçons de Monaco-Ville.

Samedi soir a eu lieu l'assemblée générale du Comité de bienfaisance de la Colonie française pour l'élection d'un nouveau président et du bureau pour l'exercice 1899-1900.

M. Glaize, Consul de France, présidait cette séance.

M. Carrère, président du Conseil d'administration, a donné lecture du rapport sur l'exercice 1898-99. Passant en revue les recettes et dépenses de l'année, il a constaté la prospérité toujours croissante du Comité et il a terminé en adressant, tant en son nom qu'à celui du Comité tout entier, ses plus vifs remerciements à ses collaborateurs : MM. Clément, Gauthier, Quillichini, Chêne, Duprion, et à la Société des Bains de Mer à qui l'on est redevable, en grande partie, des excellents résultats acquis.

M. Glaize s'est associé aux paroles de M. Carrère, rendant hommage à la haute bienveillance de Leurs Altesses Sérénissimes qui daignent, chaque année, honorer de leur présence la fête de charité.

Il a été ensuite procédé au vote du nouveau Conseil.

M. Barbier a été nommé président ; MM. Acquaviva et Tairraz, vices-présidents ; M. Lajoux, distributeur de secours ; M. Emmanuel Treglia, trésorier, et M. Cheret, secrétaire.

A la suite de cette réunion, M. Glaize a fait une visite à S. Exc. M. le Gouverneur Général auquel il a présenté les nouveaux élus.

Dimanche prochain, l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères des Ecoles Chrétiennes célébrera, sous la présidence de M. le Ch^{er} Jean Blanchy, son Président d'honneur, la fête du Bienheureux de la Salle, patron de l'Association.

A 8 heures et demie aura lieu la réception des associés. A 10 heures, à l'issue de la Messe, sera tenue l'Assemblée Générale au cours de laquelle, après lecture des rapports du Secrétaire et du Trésorier, seront élus les membres du Comité. Un banquet, à midi, et une séance récréative, à 3 heures de l'après-midi, compléteront cette journée de fête.

Nous rappelons que la grande sortie annuelle du Sport Vélocipédique, qui aura lieu les dimanche et lundi de la Pentecôte, 21 et 22 mai, a pour but Avignon et ses environs. Plus de cent sociétaires ont déjà promis d'y prendre part.

Demain 10 mai, et les mercredis suivants, à 1 heure et demie, M. le docteur Pontremoli vaccinera dans une des salles de la Mairie de Monaco.

M. le docteur Onda vaccinera d'autre part, tous les jeudis à 1 heure et demie, à l'école des Moulins.

Sur la proposition de M. le capitaine Bandini, le sapeur-pompier Charles Burro a été cité à l'ordre du jour de la Compagnie par le colonel comte de Christen, pour acte de dévouement accompli dans les circonstances suivantes : Se trouvant le 3 mai dernier vers 9 heures et demie du matin sur l'avenue Roqueville, Burro aperçut à environ 200 mètres de là, dans la rue Bel-Respiro, un cheval attelé à une charrette anglaise qui parcourait cette rue à fond de train. Le brave pompier accourut et essaya vainement d'arrêter le cheval en l'effrayant ; n'y ayant pas réussi et voyant que les guides étaient attachées à la lanterne, il eut la présence d'esprit de s'accrocher à la charrette et de l'escalader prestement pour s'emparer des rênes au moyen desquelles il put maîtriser l'animal au moment où il allait s'engager dans le boulevard du Nord où se trouvaient de nombreux passants et où un accident était à craindre.

Signalons, d'autre part, l'acte de courage accompli samedi soir à 7 heures au boulevard de la Condamine par M. Parodi, propriétaire aux Moneghetti, qui a heureusement arrêté, en se jetant à leur tête, les chevaux de la voiture de place n° 74 qui, effrayés par un automobile, venaient de s'emballer.

Dans ses audiences des 2 et 4 mai courant, le Tribunal Supérieur a condamné les nommés :

Pierre Ruga, né à Premosello (Italie), le 27 avril 1861, maçon, demeurant à Cabbè-Roquebrune, à 24 heures de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Jean-Baptiste Gardenc, né à Nice, le 6 décembre 1868, maçon, demeurant à Nice, à six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

1^{er} Jacques-Félix Dragoni, né à Agde (Hérault), le 7 mars 1880, marin, à un mois de prison, pour vagabondage ;

2^o Jean-Baptiste Toesca, né à Tende (Italie), le 15 décembre 1879, garçon d'hôtel, à deux mois de prison, pour vagabondage ;

L'un et l'autre sans domicile fixe.

Au théâtre de Monte Carlo, l'excellente et fort amusante troupe des Bouffes-Parisiens continue à attirer un public nombreux parmi lequel on remarque, à chaque nouvelle représentation, beaucoup de notabilités de Nice et de tout le

littoral. La semaine dernière nous avons eu trois fois le *Soleil de Minuit* et deux fois les *P'tites Michu*, et tous les interprètes de ces deux charmants ouvrages, dont nous avons précédemment parlé, ont de nouveau obtenu le plus vif succès. Hier soir a eu lieu, à la demande générale, la reprise de *Véronique* dont le livret et la partition sont d'une grâce et d'une fraîcheur véritablement exquises. M^{lle} Mariette Sully, M^{me} Tariol-Baugé, MM. Jean Périer, Regnard, Lamy et Brunais ont été particulièrement applaudis au cours de cette fort agréable soirée.

Au dernier Congrès de la Fédération des Sociétés Nautiques de la Méditerranée, les dates suivantes avaient été prises pour les régates régionales à l'aviron pour 1899 :

14 mai, à Monaco, S. R. de Monaco ;
28 mai, à Cannes, S. N. de Cannes ;
25 juin, à Saint-Jean, Club Nautique de Nice ;
14 juillet, à Marseille, S. N. de Marseille ;
30 juillet, à Monaco, championnat de la Méditerranée, S. R. de Monaco.

La Société des Régates de Monaco a renvoyé ses régates à une date ultérieure ; nous savons que ses équipes sont formées, s'entraînent et se présenteront très probablement aux régates régionales de la Société Nautique de Cannes qui ouvrira par conséquent la série des régates régionales. Cette Société vient de lancer son programme qui comprend les trois épreuves ordinaires, c'est-à-dire : 1^o canoës ; 2^o yoles franches à deux rameurs, juniors et seniors ; 3^o yoles franches à quatre rameurs, juniors et seniors.

Les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés :

1^o A partir du 9 mai, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 16 mai, à l'occasion de la fête de l'Ascension ;

2^o A partir du 19 mai, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 25 mai, à l'occasion de la fête de la Pentecôte.

Lettre de Paris

Paris, 8 mai.

Le Salon de la Société nationale est-il supérieur ou inférieur à celui de la Société des artistes français ? C'est un point que je n'entreprendrai pas d'élucider ; et c'est aussi affaire de goût personnel. Il y a des gens qui prétendent que l'un est d'un art plus indépendant, l'autre d'une formule plus sage et plus académique. Peut-être en fut-il ainsi au début ; mais aujourd'hui ces différences sont bien artificielles et il en reste tout juste ceci : que le talent est une chose personnelle qui s'accommode de toutes les étiquettes à la condition d'exister réellement.

Donc à la Société nationale nous trouvons également un certain nombre d'artistes incontestables et incontestés, parmi lesquels je citerai en première ligne le paysagiste Cazin, qui depuis trente ans enrichit l'art français d'une suite d'œuvres et même de chefs-d'œuvre incomparables. Dans ces paysages, baignés d'une atmosphère lucide qui accompagne si intimement la terre, les maisonnettes et les fondaisons, il n'a eu que le souci de nous dire son émotion et de la dire avec tendresse.

Aussi faut-il lui savoir gré d'avoir consenti à montrer pour la première fois ce bel ensemble de dessins, qui sont comme les procès-verbaux de ses conceptions sur nature,

comme l'exercice de mémoire de son crayon, devant le spectacle qui le frappe, et l'idéal esthétique qu'il s'en crée. Qui n'aurait vu que ses dessins ne le connaîtrait qu'incomplètement, parce qu'il y a plus dans sa peinture : il y a ce frisson, cette enveloppe, qui sont la vie propre de son expression ; mais qui ne connaîtrait que sa peinture manquera d'un élément nécessaire à le comprendre exactement.

Au point de vue décoratif nous rencontrons également cette année des œuvres d'un grand effet.

En première ligne il faut citer le plafond de Besnard, les *Idées*, une envolée audacieuse de femmes dans un ciel profond, semé d'étoiles ; puis du même la *Pensée*, le *Jour*, les *Fruits*, les *Fleurs* quatre panoramas d'un artiste, maître des formes et des couleurs.

Les *Vendanges* de Montenard sont d'une belle allure et d'une harmonie claire ; de M. Girardet, une composition néo-chrétienne, le *Feu-Sacré au Saint-Sépulcre* est un morceau hardi et bien compris.

Mais hélas ! On cherche en vain cette année, un de ces admirables panneaux du grand Puvis de Chavannes, qui dort dans le sommeil de l'Eternité.

M. Roll expose une œuvre officielle, *Un Episode de la visite des Souverains Russes en France*. Le peintre a choisi l'épisode des jeunes filles offrant des fleurs à l'impératrice le jour ou fut posée la première pierre du pont Alexandre III ; M. Roll s'est adroitement tiré de la banalité des œuvres de commande et l'ensemble m'a paru du meilleur effet décoratif.

M. Couturier, le peintre de la marine bien connu, a été lui aussi chargé d'un épisode officiel, l'*Escadre Française venue à Cherbourg à la rencontre du Tsar*. Il y a brillamment réussi.

Parmi les tableaux proprement dits je mentionnerai le *Portrait de Jeune Femme* de M. Dagnan-Bouveret, qui est une chose exquise de charme et de vérité et que l'on doit classer au rang des meilleures productions du maître.

Les *Gens d'Ouessant*, de M. Cottet, plaisent par la profondeur du sentiment et l'intérêt de la facture. Ce jeune peintre s'est, à juste titre, conquis une notoriété aussi rapide que méritée.

M. Aman-Jean est lui aussi de ceux qui savent charmer : il faut examiner ses études de femmes en noir, en blanc, en bleu clair. Rien n'est plus délicat ni d'un art plus distingué. Notons aussi le tryptique paradisiaque de M. Levy-Dhurmer, *Adam et Eve* dans la nature ardente et chantante de l'Eden ; avec M. Jean Veber, nous entrons dans la fantaisie, mais une fantaisie de poète un peu humoristique et pourtant gracieuse et colorée. M. Douglas est plus grave ; sa *femme nue* est un morceau précis, robuste et intéressant. Eugène Carrière a envoyé trois œuvres dans sa manière enveloppée, mais si émouvante lorsqu'on en pénètre le sens : *l'Etude*, *le Réveil*, *Portraits*.

Mentionnons MM. Simon, Renouard, les portraits de l'excellent peintre Evenepoel, les mystérieuses figures de le Sidaner, les soirs étincelants de Meunier, une délicieuse nuit de lune de Thaulow, et encore les admirables envois de Raffaelli, si caractéristiques, *Notre-Dame de Paris*, *Aux Champs-Élysées*, etc... Les paysagistes forment une pléiade nombreuse et brillante sur laquelle je ne puis m'étendre comme je le voudrais.

Les portraitistes sont dignement représentés par Jacques Blanche, avec un curieux portrait de Chéret et un autre de Willy, notre spirituel confrère ; et aussi par la Gandara, qui a envoyé trois portraits de femme de haut goût et de suprême distinction. A citer encore Friant, Colin, Lerolle.

Enfin, et pour terminer ce trop rapide coup d'œil, deux mots sur la sculpture, représentée d'abord par Rodin ; ce maître merveilleux expose une *Eve* qui est un long frisson de chair d'une profonde expression ; cet artiste est vengé des railleries dont on poursuit son Balzac, car celui de Falguière a permis de mieux apprécier le sien.

Nommons aussi M. Constantin Meunier, dont le *Débardeur* est une œuvre forte, simple et franche, d'un bel art. Et encore les *Renards* de Lambeaux, le *Buste de femme* de Vallgren, la *Clotho* de M^{lle} Claudel, et les vigoureuses études de M. Bourdelle,

La section des objets d'art est particulièrement intéressante à la Nationale, et à cet égard les jolis objets de Bigot, les danseuses de Carabin, les bijoux de Nocq, les reliures de Prouvé, etc... ne sont plus à louer.

Les graveurs de la Société nationale forment une brillante phalange d'artistes, dont beaucoup ont contribué à provoquer le renouveau de l'estampe, dans les collections où l'on semblait s'en désintéresser.

Je note tout spécialement les suites originales de Aug. Lepère, pour le *Pavé* de J. Richepin, et les *Foires et Marchés* normands, qui sont d'étonnantes et prestigieuses pièces d'art, les *Bébés* de Piet, des planches de couleur qui ne tarderont pas à être d'une extrême rareté, les pointes

sèches de Leheutre, dont le progrès est manifeste, les *Derniers Camisards*, une très grande œuvre de Gottlob, qui se classe, cette fois, parmi les maîtres de la lithographie originale, et encore les œuvres de MM. Bahuet, Bellenger, Beltrand, Bertrand qui poursuit avec bonheur ses travaux de gravure en couleur, Décisy, Desboutsins, Heidbrinck, Koopman, Louis Legrand, Raffaelli et Waltner.

Dans la section d'architecture, on retiendra les cartons de vitrail de M. Brangwyn, les monuments de M. Guilleminat, les documents décoratifs de M. Lambert, l'hôtel de M. Plumet, et la salle de bains de M. Simas.

En somme l'impression d'art est indéniable et donne une grande confiance dans le présent et dans l'avenir de l'Ecole française.

S. L.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Photographie en relief. — A plusieurs reprises, on a donné, pour obtenir des photographies en relief, des procédés, excellents sur le papier, mais qui, en pratique, donnaient des résultats faibles. Une méthode nouvelle, remarquable par sa simplicité, vient d'être imaginée par M. Lernac, sous le nom de Photostérie. Voici comment M. L.-P. Clerc a décrit le procédé à la Société française de photographie :

Le modèle, qu'il n'est nullement nécessaire de poudrer ou de farder spécialement, est placé devant un fond noir ; il présente le profil à un appareil photographique ; deux clichés sont successivement exécutés, en évitant, comme de juste, tout déplacement du modèle pendant l'intervalle très court des deux poses. Pour ces deux expositions, la source lumineuse, de dimensions aussi faibles que possible (une cartouche de poudre au magnésium), doit se maintenir dans un plan perpendiculaire à l'axe de l'objectif et légèrement plus proche de ce dernier que ne l'est le modèle ; pendant l'une des poses, le modèle est à très peu près éclairé de trois quarts avant ; pour l'autre, au contraire, de trois quarts arrière. Les deux négatifs sont pelliculés, puis exactement repérés l'un sur l'autre ; à ce moment, leur ensemble représente en noir intense les parties du visage les plus saillantes qui dans l'une et l'autre pose ont reçu le maximum de lumière ; les parties non proéminentes, moins éclairées, se traduisent par des gris, et enfin les creux, maintenus chaque fois à l'ombre, sont représentés par des zones transparentes, cela grâce à l'éclairage très particulier du modèle pendant les deux poses. Au travers de ces deux clichés superposés, on tire une épreuve sur un papier quelconque supportant aisément la retouche, le papier au platine par exemple.

Sur cette image, dont les blancs correspondent à des reliefs du modèle, on crée, par des retouches à la gouache et à l'encre de Chine, la tonalité qui doit correspondre au relief des cheveux et à celui des vêtements, toutes parties dont la couleur, généralement peu actinique, s'oppose à l'obtention immédiate et automatique du relief ; notons de plus que la reproduction exacte du relief d'une chevelure serait peu compatible avec les conventions usuelles de la sculpture. On dessine aussi, en noir ou en blanc, suivant qu'on les désire en creux ou en saillie, les lettres ou ornements que l'on désire en exergue, et on limite enfin, à l'encre de Chine, le profil du médaillon ou de la plaquette. Ce dessin en blanc et noir est alors reproduit au format de l'œuvre définitive, et le nouveau négatif ainsi obtenu sera utilisé au tirage des épreuves en relief destinées à servir de types. Pour les faibles reliefs, le tirage est exécuté par les procédés connus, sur une feuille plus ou moins épaisse de gélatine bichromatée ; mais on ne pourrait ainsi réaliser les reliefs de 5 centimètres cubes, et plus, nécessaires à la réalisation des épreuves de grand format. Une couche très mince de gélatine est alors coulée sur une lame d'un corps spongieux, se gonflant aisément par l'eau. On sensibilise au bichromate la couche superficielle de la gélatine ; après séchage, on insole sous le dernier négatif réalisé, et l'on soumet enfin à l'action de l'eau qui, traversant aisément les portions de la couche de gélatine soustraites à l'action de la lumière et repoussée, au contraire, par les régions insolées et imperméables, vient gonfler précisément les points de l'image correspondant à un relief du modèle. Sur le type ainsi réalisé on coule du plâtre fin et, dans le moule en creux, on estampe une matière plastique permettant les retouches définitives. C'est sur ce dernier relief qu'est exécuté le moulage des

épreuves, opération courante qui n'est plus du domaine de la photostérie. A titre d'indication, la durée totale des retouches manuelles, tant sur l'épreuve intermédiaire en noir et blanc que sur le relief provisoire en matière plastique, est d'environ une heure pour une médaille de grandeur naturelle.

Les préjugés en faveur de la consommation de l'alcool. — Au récent Congrès anti-alcoolique, M. Bienfait, de Liège, a examiné tour à tour les différents préjugés qui font obstacle souvent insurmontable à l'anti-alcoolisme.

L'alcool est-il un digestif ? — Non, car son ingestion produit une excitation passagère, néfaste au bon fonctionnement des muscles stomacaux, parce que l'alcool anesthésie, après l'avoir irrité, la paroi de l'estomac, parce qu'il attire le sang à la peau et empêche l'action du suc gastrique.

L'alcool est-il un apéritif ? — Non, puisqu'il produit une excitation de l'estomac qui détermine une sensation douloureuse, prise illusoirement pour la faim.

L'alcool est-il un aliment ? — Non, car il ne répond pas à cette définition, et les calories qu'il produit ne servent ni à un réchauffement réel ni à une action musculaire.

L'alcool rechauffe-t-il ? Non ; car en fait il y a un afflux de sang à la peau et un refroidissement général.

L'alcool est-il un stimulant ? — En aucun cas, puisqu'il pervertit, puis déprime l'activité physique comme l'activité intellectuelle.

L'alcool préserve-t-il des contagions ? — Non ; au contraire, il dispose l'organisme à recevoir la contagion.

On ne pourrait pas vivre sans alcool ? — C'est une erreur et un préjugé que des nombreux cas démentent.

L'alcool fait-il du bien aux enfants ; — Non, car il est plus toxique encore pour les enfants que pour les adultes.

L'alcool n'empêche pas la longévité ? — Il la diminue, suivant des statistiques indiscutables.

L'alcool n'a de raison d'être que comme médicament et ne doit être débité que par le pharmacien, sur avis du médecin.

Exposition internationale d'automobiles à Berlin. — Les journaux allemands annoncent l'ouverture d'une exposition d'automobiles à Berlin (Karlstrasse, 34-35), du 3 au 28 septembre prochain. Cette exposition comprend les classes suivantes :

- A. Automobiles et automotrices de toutes sortes pour voyageurs ;
- B. Véhicules automoteurs pour le transport des marchandises ;
- C. Cycles avec moteurs et voiturettes ;
- D. Moteurs et accumulateurs pour automobiles ;
- E. Bâti et roues pour automobiles ;
- F. Accessoires divers ;
- G. Littérature, dessins, modèles, cartes, etc.

LETTRES ET ARTS

Les Bibliothèques publiques aux Etats-Unis. — *Le Memorial de la librairie* publie d'intéressantes notes sur l'organisation des bibliothèques publiques aux Etats-Unis. Nous en détachons le passage suivant dont l'intérêt n'échappera pas aux hommes que préoccupent les problèmes de pédagogie et de morale :

« Depuis quelques années se manifeste une tendance nouvelle, à savoir, d'accorder aux enfants une place dans les bibliothèques.

« Souvent ils sont admis à emprunter des livres dès avant l'âge de douze ans et ils ont accès dans les salles de travail.

« Les Etats du Centre et de l'Ouest (Buffalo, par exemple, dans l'Etat de New-York, et Denver, dans l'Etat de Colorado), ont été cependant les seuls à leur faire une place spéciale, jusqu'à il y a deux ans, lorsque la bibliothèque de Boston consacra le principe dans l'Est en affectant à l'usage exclusif des enfants une salle contenant près de 1,300 volumes, rangés de telle sorte que les jeunes visiteurs auxquels ils sont destinés puissent y atteindre malgré leur petite taille.

« La plus parfaite liberté règne dans cette salle ; chaque enfant peut feuilleter et choisir les volumes (œuvres d'imagination, voyages et aventures, histoires, etc.).

pour la plupart illustrés et soigneusement choisis, sans aucune permission spéciale ; la seule restriction est qu'à moins d'avoir douze ans, on ne peut les emporter à la maison.

« Les murs sont ornés de belles planches représentant des scènes de l'histoire ou des œuvres de l'art antique. Et rien n'est plus charmant que le coup d'œil offert, aux heures de l'après-midi, par cette salle, où une quantité de gentils petits êtres, très fiers d'avoir leur place à côté des adultes, dans la « grande Bibliothèque », sont assis gravement sur leurs chaises, les jambes pendantes et la tête plongée dans de gros volumes. Une dame est là, prête à donner, avec une patience et une bonté parfaites, tous les renseignements dont ces enfants ont besoin. »

On s'imagine difficilement sur notre vieux continent deux ou trois cents gamins installés dans une bibliothèque publique sous la surveillance d'une femme !..

A l'Institut de France. — M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, a annoncé à ses collègues qu'un Comité d'initiative vient de se former à Washington, capitale des Etats-Unis, pour la création en Amérique d'un prix de Paris analogue aux prix de Rome.

Ce Comité adresse à l'Institut de France une lettre lui demandant son adhésion pour cette intéressante fondation.

Le prix de Paris serait décerné à de jeunes Américains ayant mérité de venir se perfectionner en Europe dans l'étude des beaux-arts et des belles-lettres.

On devine quel accueil a été fait par l'Académie des sciences morales et politiques à la proposition du Comité de Washington, qui sera également présentée aux quatre autres sections de l'Institut, et sans nul doute accueillie avec la même faveur.

VARIÉTÉS

LES GRANDS TRAVAUX DE JADIS

Un Carillon monstre

Le dernier numéro de la *Vie Scientifique* publie, avec gravure à l'appui, une intéressante et curieuse description des deux célèbres et anciens carillons du Palais Royal de Mafra à Lisbonne. Nous y puisons les renseignements suivants :

Le Roi Jean V de Portugal qui régna pendant la première moitié du XVIII^e siècle, n'ayant pas l'habitude de faire les choses à demi, fit établir ce carillon monstre de Mafra. La légende rapporte qu'ayant exposé ses dessins au fondeur Nicolas Le Vache, celui-ci fit au souverain la réponse suivante : « Sire ce sera très cher : un million de cruzades » (à peu près deux millions et demi de francs. Jean repartit aussitôt : « Je n'aurais jamais cru que ce fût si bon marché. Hé bien ! alors vous m'en ferez deux. » Et Nicolas Le Vache fit en effet deux carillons identiques, un dans chaque tour de l'immense palais. Cette installation est la plus colossale qui existe.

C'est en 1717 que Jean V posa la première pierre du Versailles portugais. Et pendant treize ans consécutifs une vingtaine de mille personnes furent employées aux constructions. A un certain moment, le roi ayant ordonné des modifications aux plans primitifs, le nombre des ouvriers atteignit trente-cinq mille. Il n'y avait pas moins de sept mille cavaliers ou fantassins occupés à surveiller ce formidable personnel.

C'est dans les deux tours de la façade principale que sont installés les cloches et les mécanismes du carillon.

Ces tours mesurent 68 mètres de hauteur. Chacune d'elles renferme cinquante-sept cloches, une horloge, deux cylindres de carillons, et un clavier.

Les horloges à elles seules constituent de véritables monuments. Protégées par d'artistiques barrières de fer, elles couvrent chacune une surface de 16 mètres carrés. Les colonnes de fer poli qui limitent cette surface mesurent 2^m 20 de hauteur et sont terminées par des chapiteaux de bronze. Les axes, de 1^m 20 de longueur, portent des roues de bronze dont certaines n'ont pas moins de 0^m 96 de diamètre. Les balanciers supportent, par des tiges de fer de 3^m 80, des lentilles de bronze de 22 kilogrammes, et l'amplitude de leurs oscillations atteint 20 degrés. Les échappements sont à ancre.

Les horloges donnent l'heure sur la façade au moyen de deux cadrans de 5 mètres de diamètre sur chacun desquels tourne une aiguille unique de 2^m, 20 de longueur. L'un de ces cadrans est divisé en douze heures et l'autre en six heures. Les chiffres ont 65 centimètres de hauteur.

Chaque carillon se compose de deux cylindres et d'un clavier. Les cylindres sont en bronze et mesurent 2^m 40 de longueur sur 1^m 80 de diamètre. Ils sont percés de trous qui permettent de changer à volonté les picots de manière à faire jouer à l'appareil tous les airs compatibles avec les quatre octaves de notes qui constituent les accords. La mise en mouvement de ces énormes masses de bronze, qui doivent peser chacune plus de 10,000 kilogrammes, est produite par des poids de 800 kilogrammes, un pour chaque cylindre. Le carillonnement automatique se produit une fois chaque quart d'heure. Chaque cylindre est piqué de quatre airs composés de cinquante mesures à quatre temps. Les sonneries sont exécutées par des marteaux extérieurs aux cloches.

Le carillonnage à la main s'exécute au moyen des claviers. Chaque tour en possède un. Les touches sont réparties en deux rangées. La rangée supérieure est frappée à la main. Elle correspond aux notes de la partie droite du piano. L'inférieure est formée de pédales qui correspondent aux demi-tons de la partie gauche du piano. Ces touches lancent contre les quarante-huit cloches leurs quarante-huit battants.

L'étage au-dessus de celui qui renferme les mécanismes dont nous venons de parler est réservé dans chaque tour aux quarante-huit cloches de carillon. Ces quarante-huit cloches donnent une série chromatique complète de *sol* à *sol*. Elles sont suspendues à des poutres de 33 centimètres de côté. La plus grosse pèse 10,000 kilogrammes et mesure 2^m 40 de diamètre à la base sur 2^m 20 de hauteur. La plus petite pèse 30 kilogrammes. Le poids total de chaque accord est de 40,000 kilogrammes environ.

Au-dessus se trouvent, toujours dans chaque tour, neuf autres cloches réservées au service de l'église. Elles sont accrochées à des poutres métalliques carrées de 32 centimètres de côté. Les deux plus grosses pèsent chacune 12,000 kilogrammes et ont un diamètre de 2^m, 80 et une hauteur de 2^m 40. Elles sont frappées par des marteaux de fer de 280 kilogrammes.

Ces cloches ont passé pour avoir été fondues à Paris. Il n'en est rien. Elles portent en effet des inscriptions qui montrent qu'elles ont bien les Pays-Bas pour patrie. Sur les unes on lit : *Guilhelmus Withlockx me fecit Antwerp in anno 1730*, et sur les autres : *Nicolaus Levache leodiensis me fecit anno 1730*. De ces deux fondeurs, le second est peu connu et n'a guère laissé de trace en son pays. Il paraît avoir établi à la suite de ses travaux de Mafra une fonderie à Lisbonne. Quant à Guillaume Withlockx, plusieurs de ses œuvres existent encore aujourd'hui en Belgique. C'était un industriel important et qui ne péchait pas par excès de modestie. Quand la ville de Bruxelles eut perdu en 1716 son beau carillon de la tour Saint-Nicolas, Withlockx fit de nombreuses démarches pour avoir la fourniture du nouvel orchestre que le magistrat avait résolu de commander. Il écrivit aux échevins qu'il « était le premier fondeur de son temps et occupait dans son atelier vingt-cinq ouvriers ». Malgré ses affirmations, les Bruxellois s'adressèrent à Amsterdam où les attirait la renommée, vivante encore, après trente-six ans, de la fonderie célèbre des frères Hémony (1).

Quoi qu'il en soit, le doublé carillon de Mafra peut être considéré comme la merveille du genre. Et il est probable que nulle cité ne disputera à la ville choisie par Jean V le record du carillonnage. Il y a en effet dans les deux tours jumelles 434,000 kilogrammes de métal, et dans ce chiffre fantastique, le bronze des cent quatorze cloches entre pour près de la moitié, et celui des quatre cylindres automatiques pour environ 50,000 kilogrammes.

On ne ferait plus aujourd'hui de carillons pareils. Ainsi se transforment toutes choses qui florissaient au temps jadis.

(1) Pierre Hémony, le Stradivarius de la cloche a fondu à Amsterdam de nombreux et superbes carillons ; les meilleurs qui existent encore sortent de sa fonderie. C'était un Français : il était né à Levécourt (Haute-Marne) et fut associé avec son frère François.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 30 avril au 7 mai 1899

BEAULIEU, y. à vap. <i>Séréda</i> , amér., c. Gordon Bennett, sur lest.	
CANNES, y. à vap. <i>Queen Mab</i> , amér., c. Goodenough,	id.
Id. y. à vap. <i>Katoomba</i> , angl. c. Evaws,	id.
NAPLES, y. à vap. <i>Cyrano</i> , fr., c. Mannoni,	id.
NICE, y. à vap. <i>La Perle</i> , fr., Thurneyssen,	id.
SOLINZARA, brick-goël. <i>Conception</i> , fr., c. Simon Pietri, charbon,	
SAN STEFANO, b. <i>Angelo Padre</i> , it., c. De Dominici,	id.
CANNES, cutter <i>Madeleine</i> , fr., c. Poggi,	sable.
Id. b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.
Id. b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Conte,	id.

Départs du 30 avril au 7 mai

BEAULIEU, y. à vap. <i>Séréda</i> , amér., c. Gordon Bennett, sur lest.	
CANNES, y. à vap. <i>Queen Mab</i> , amér., c. Goodenough,	id.
Id. y. à vap. <i>Katoomba</i> , angl. c. Evaws,	id.
VILLEFRANCHE, y. à vap. <i>Cyrano</i> , fr., c. Mannoni,	id.
CANNES, y. à vap. <i>La Perle</i> , fr., c. Thurneyssen,	id.
A LA MER, y. à vap. <i>Princesse-Alice</i> , monég., c. Carr,	id.
CARTHAGÈNE, vap. <i>Duchess</i> , angl. c. Ingram,	id.
CANNES, cutter. <i>Madeleine</i> , fr., c. Poggi,	id.
Id. b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

Etude de M^e A. BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant M^e BLANC, notaire à Monaco, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, monsieur Louis-Baptiste dit Jean-Baptiste GASTAUD, employé au Casino demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e Blanc, notaire, a acquis de monsieur Alfred DUMAS, fabricant d'eaux gazeuses, demeurant à Monaco, ayant également élu domicile en l'étude dudit M^e Blanc.

Un terrain de la contenance de deux cent quatre-vingt-quinze mètres carrés soixante-trois décimètres, situé à Monaco, quartier de la Condamine jardin de Millo, porté au plan cadastral sous partie du n^o 325 de la section B et tenant : du midi, à monsieur Hector de Angelis ; du nord, à une rue innommée ; de l'est, à monsieur de Angelis et de l'ouest, à monsieur Bonaventure et monsieur Rigoni.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *Vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt francs*..... **24,580 francs.**

Une expédition dudit acte, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur le terrain sus désigné, des inscriptions

